



Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du 3 juin 2024

Informations du maire – La journée de l'environnement a encore été très populaire cette année avec des kiosques et une distribution de plantes. La Fête nationale arrive à grands pas! Le 24 juin, des activités auront lieu à la gare de Piedmont. Entre 13 h et 16 h, on attend Fred Dionne en chanson et un spectacle de magie avec Étienne Vendette. Tatouages, jeux gonflables, hot-dogs en vente et slush gratuite sont aussi au menu. Le 10 août aura lieu la fête estivale au parc Gilbert-Aubin. Les détails concernant l'événement viendront sous peu.

Le maire indique avoir été vérifier l'état de la passerelle sur le chemin de la Promenade. Des travaux de réfection sont effectivement à faire et le seront au cours de l'été 2024.

Sécurité incendie – Une rencontre a eu lieu au mois de mai concernant le dossier de la sécurité incendie. On se souvient que la Ville de Saint-Sauveur, qui accueille la caserne à même son garage municipal, souhaite récupérer l'espace et construire une nouvelle caserne qui respectera les normes actuellement en vigueur. Le maire spécifie que le projet n'en est qu'à une étape très préliminaire, mais qu'il avance quelque peu.

Eaux usées – La régie d'assainissement des eaux s'étant réunie, le maire informe le public qu'il est prévu d'augmenter la capacité de traitement des eaux usées et que certains scénarios sont à l'étude. Toutes les décisions à venir seront prises au Conseil.

Le conseiller Bouclin, siégeant à la Régie, informe le public que les étangs de rétention font bien leur travail, mais qu'il sera nécessaire d'en augmenter la capacité.

Droit de préemption – Le Conseil a adopté un droit de préemption sur quelque 14 propriétés, dont seuls les numéros de matricule ont été divulgués. Le droit de préemption prévoit que la Municipalité, si elle le juge opportun, peut se réserver le droit d'acheter en priorité une propriété qu'elle juge être d'intérêt. Cet achat doit se faire au même prix qu'une offre d'achat qui a été acceptée sur la propriété. Le maire précise que seuls les matricules sont divulgués afin de permettre à la Municipalité d'aviser les propriétaires avant de divulguer les adresses touchées.

Contrats – Le contrat pour le remplacement du ponceau sur le chemin Avila a été octroyé au coût de 753 605,90 \$, taxes incluses.

Un contrat de 20 000,12 \$ taxes incluses a été octroyé pour la conception et la surveillance des travaux pour le mur de soutènement sur le chemin des Pins.

Le chemin Eddy, fermé depuis le 12 avril dernier en raison d'un écoulement de la route, sera réparé. Le coût du contrat pour le remplacement du ponceau est de 74 946,64 \$. Selon les informations détenues par le *Journal*, un réservoir de rétention des eaux appartenant au mont Olympia aurait été remblayé, ce qui aurait causé l'inondation.

Le Conseil a rejeté une demande d'achat de camionnette, puisque l'équipement n'est pas électrique ou hybride. On précise toutefois que les camionnettes électriques ou hybride sont très dispendieuses et souffrent d'une importante rareté sur le marché.

Piedmont, à titre de Municipalité Amie des Aînés (MADA), souhaite procéder à un renouvellement de sa politique et de son plan d'action. Un contrat au montant de 16 273,14 \$ a donc été octroyé en vue de recevoir les services professionnels nécessaires.

Projet de résidence privée pour aînés – Le promoteur ayant présenté une série importante de demandes de dérogations mineures qui ont été refusées, il est revenu à la charge en déposant des demandes de PPCMOI (Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble), assorties de PIIA. Ces dernières ont également été refusées, le projet dérogeant de manière notable au règlement d'urbanisme.

Havre des Falaises – Le promoteur a demandé à ce que la Municipalité aménage un nouveau chemin afin de procéder à la phase III-C. Cette demande a été rejetée par le Conseil. Le maire a expliqué qu'une résolution du conseil prévoit que la priorité est donnée au développement sis le long des chemins déjà existants. Le promoteur n'est donc pas autorisé à procéder aux travaux tant et aussi longtemps que cette résolution n'est pas modifiée ou abrogée.

Environnement – Le maire se désolait de constater un grave recul dans la valorisation des matières résiduelles sur le territoire. En effet, on note une augmentation des matières dirigées à l'enfouissement. Les citoyens sont donc invités à faire du compostage et du recyclage. On informe également que les sacs de plastique dits «compostables» ne seront plus acceptés dans le compost et que tous les bacs de poubelles qui ne sont pas les bacs conformes de la MRC ne seront plus ramassés.

Les membres du comité consultatif en environnement (CCE) ont participé à la plantation de quelques 460 plants d'asclépiades au parc du chemin du Pont. Ces plants ont été offerts par un membre de la



En 2019, une crue des eaux a recouvert une partie du boulevard des Laurentides. La partie hachurée est la mesure étalon retenue par le gouvernement du Québec dans son nouveau régime de protection des rives, applicable depuis le 1^{er} mars 2022. Le but : aider les municipalités à planifier le développement en tenant compte des changements climatiques et des impacts potentiels sociaux et économiques. Un projet pour le 555, boulevard des Laurentides est à l'étude. Les rives de la rivière du Nord à Piedmont sont également une zone aux fortes probabilités d'érosion. En 1981, lors d'une inondation, les propriétaires voisins du Motel de la Rivière ont perdu 6 pieds de leur terrain, conséquences d'un glissement de terrain. – Le rectangle bleu indique le terrain de l'ancien site du Motel de la Rivière.

Fondation Suzuki. On informe également que la Municipalité a adhéré au programme de « Ville amie des oiseaux ».

Questions du public – Une citoyenne demande si la Municipalité connaît les besoins en logements sur le territoire en lien avec la pénurie de logement. Le maire indique que ces informations sont connues uniquement à l'échelle de la MRC et que les documents qui en font foi sont disponibles à la consultation. Il précise que la problématique touche surtout la population itinérante, les personnes âgées et les personnes à faibles revenus. Il y aurait aussi un problème d'accès à la propriété pour les jeunes couples.

Un citoyen demande si la Municipalité a une politique d'achat pour les véhicules électriques. Le maire répond qu'une politique est prévue à ce sujet dans un futur proche, mais que la rareté de ces véhicules, particulièrement les camionnettes, rendent l'exercice plus complexe.

Plusieurs citoyens sont venus souligner des problèmes de vitesse excessive ou de circulation importante sur des chemins qui sont utilisés de manière inappropriée afin d'accéder aux grandes artères. Le maire a conseillé à ces citoyens de contacter l'agent de sécurité à cet effet.

Projet de construction sur l'ancien site du Motel de la Rivière – Un important projet de construction, Le Wilnor II, a été soumis sur l'ancien site du Motel de la Rivière. La demande de PPCMOI a été acceptée et on prévoit la construction de quelques 70 logements. Le conseil a interdit que ces logements soient utilisés comme résidences de tourisme.

Le site, près de la rivière, serait, selon une citoyenne, identifié comme zone inondable et à très forte érosion. Elle demande quand aura lieu la consultation liée au



L'eau passe sur le boulevard des Laurentides. Il y avait au coin de la 117 et du chemin du Moulin, un petit garage anciennement propriété d'Eugène Cloutier. Lors de l'inondation de 1981, l'eau se rendait en haut de la porte du garage. À cette époque, le chemin du Moulin descendait jusque sur le terrain là où est situé l'entrepôt d'Ital-Nord, cette intersection a été refaite depuis.

PPCMOI. Le maire indique que la date n'est pas encore connue, mais que cela serait quelque part en juin ou en juillet et que la loi oblige la publication d'un avis public au moins huit jours à l'avance, sur le site web.

Un citoyen revient à la charge concernant la publication des avis publics sur la plateforme *Voilà!* Il souhaiterait que les avis publics y soient déposés afin de faciliter l'accès des citoyens à cette information. Le maire a indiqué que les avis publics ne seraient pas déposés sur la plateforme, avançant que « trop d'information tue l'information » et que la plateforme doit être réservée à la publication d'avis urgents, comme les avis d'ébullition de l'eau. Le citoyen souligne que la plateforme permet de sélectionner le type d'information que l'on souhaite recevoir et qu'il est souvent difficile pour les citoyens de penser à aller consulter les avis publics sur le site toutes les semaines.

On se questionne à savoir si le projet Wilnor II, comme d'autres pro-

jets qui ont été approuvés à Piedmont par le passé, respecte les critères de développement durable, considérant la problématique du transport en commun en contexte de densification. Le maire répond que le développement durable est important, mais qu'il est aussi nécessaire de considérer la pénurie de logements sur le territoire; une pénurie qui touche les personnes en situation d'itinérance, les aînés et les jeunes familles. Toutefois, selon les informations détenues par le *Journal*, le projet Wilnor II n'a pas pour objectif d'amoinrir la pénurie de logements sur le territoire. Le projet, présenté le 19 février 2024 au Webzine Index-Design par son architecte Pascale Bornais-Lamothe, « propose des logements attrayants qui renforcent le sentiment d'appartenance des résidents à leur communauté tout en soutenant le tourisme local. » (www.index-design.ca/article/questions-a-la-releve-pascale-bornais-lamothe)